

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

iMGP SECOND

Code ISIN FR0011363431

iM Global Partner groupe iM Square

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM iMGP Second, de classification AMF « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » a pour objectif de réaliser, sur une durée de placement recommandée d'au moins 18 mois, une performance annuelle nette des frais de gestion supérieure à celle de l'EONIA capitalisé + 2,50%.
- L'indicateur de référence EONIA exprime le taux de marché monétaire européen calculé par la Banque Centrale Européenne.
- La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire qui tire parti de la diversité du marché obligataire court terme. L'univers d'investissement de l'OPCVM est établi via un processus de sélection des instruments du marché monétaire et obligataire qui s'appuie sur la synthèse entre deux analyses : (i) une analyse macroéconomique (approche « top down »), et (ii) une analyse microéconomique (approche « bottom up »).
- A partir de cet univers d'investissement, l'OPCVM met en œuvre une stratégie à 3 moteurs. Les deux premiers moteurs seront composés exclusivement de titres de créances et d'instruments du marché monétaire. L'un est une approche stratégique qui cible des investissements stables et privilégie le portage. L'autre moteur est une gestion tactique opportuniste concentrée sur des situations jugées anormales et temporaires et qui offrent des opportunités d'achat avec une décote. Le dernier moteur est une gestion orientée sur les taux longs et à titre accessoire sur les marchés actions ou de change au travers l'utilisation d'instruments financiers à terme. Ce moteur permettra notamment de couvrir le portefeuille contre l'ensemble de ces risques.
- L'OPCVM pourra investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire et obligataire (taux fixes, taux variables, taux révisables, obligations indexées, obligations convertibles) et émis par des entités publiques ou privées notées Investment Grade. Les titres sélectionnés pourront être senior ou subordonnés. Le fonds n'investira pas dans des titres provenant de pays émergents. Dans la limite de 25% de l'actif net, l'OPCVM pourra investir dans des titres d'émetteurs dits spéculatifs (c'est-à-dire non Investment Grade). Par ailleurs, l'OPCVM investira moins de 15% de son actif net dans des émetteurs de maturité supérieure à 5 ans dont 10% sur des émetteurs notés Investment Grade et 5% sur des émetteurs spéculatifs. L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% en autres OPC français ou étrangers de toutes classifications. Le risque obligataire global fait l'objet d'une gestion active à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité entre -1 et +4.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques action (entre -10% et +10% de l'actif net), au risque de change (jusqu'à 10% de l'actif net) et de taux longs. La somme des expositions à des risques résultant des engagements et des positions en titres ne pourra excéder 200% de l'actif net. L'OPCVM peut avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.
- Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- La durée de placement recommandée est de 18 mois.
- Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour avant 11h pour une exécution sur la base de la valeur liquidative datée du jour, calculée sur les cours de clôture du jour. Décimalisation en dix millièmes de parts.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le fonds est classé en catégorie 2, principalement en raison de la volatilité des instruments associés aux investissements réalisés sur des obligations courtes émises par des émetteurs principalement Investment Grade.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risques liés au crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur. Le risque de crédit, lorsqu'il se matérialise, entraîne une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risques liés à l'utilisation des IFT : L'utilisation des contrats futures ou des options sur taux, sur actions, sur devises peut entraîner des fluctuations et une volatilité de la valeur liquidative sur de courtes périodes. L'utilisation de ces instruments s'effectuera dans les limites d'intervention sur chaque marché et dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Ces expositions pourront entraîner une baisse plus forte et plus rapide de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

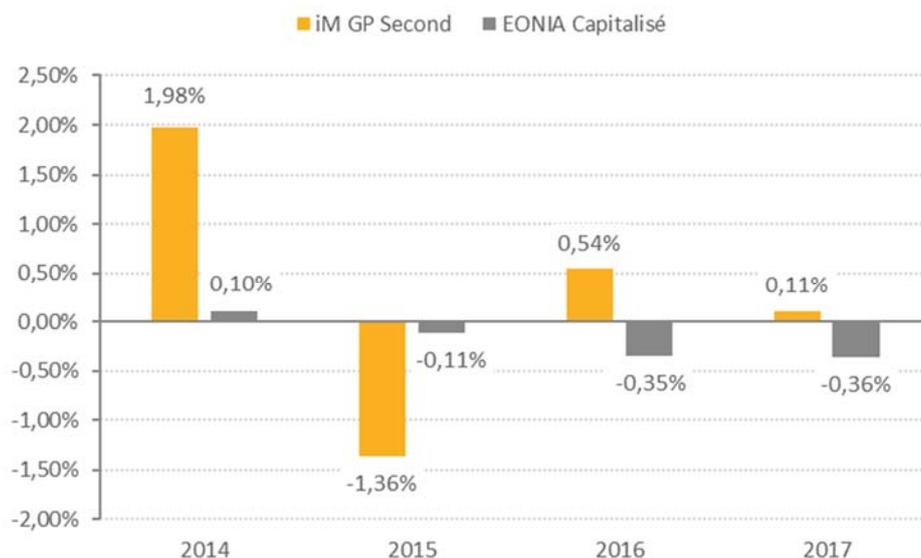
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants :	0,81%* de l'actif net

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance :	0,00%* (20% au-delà de l'EONIA capitalisé +2,50%)

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.imglobalpartner.com ou sur simple demande à l'adresse contact@imglobalpartner.com.

* Les pourcentages indiqués se fondent sur les frais de l'exercice précédent clos en mars 2017.

PERFORMANCES PASSES


Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances sont calculées nettes de frais, et sont évaluées dans la devise du fonds en euro.

Le fonds a été créé le 5 février 2013.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, documents semestriels) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion iM Global Partner, 18 rue de l'Arcade, 75008 Paris, par mail contact@imglobalpartner.com ou sur le site internet www.imglobalpartner.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.imglobalpartner.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Le FCP est « in scope » au sens de la directive 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts. Les revenus perçus sous la forme d'intérêts par des personnes physiques ayant placé leur épargne en dehors de leur pays de résidence fiscale sont soumis à un système d'échange automatique d'information ou à un prélèvement à la source.

Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : La politique actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible sur le site internet www.imglobalpartner.com et sur demande.

La responsabilité de iM GLOBAL PARTNER ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds a été agréé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. iM GLOBAL PARTNER est agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2018.